



Communiqué de presse

Bilan 2021 des Entreprises : chiffres et analyses par département

Le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce dévoile les bilans départementaux des entreprises françaises sur l'année 2021

Paris, le 15 mars 2022 - Le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce publie les bilans départementaux de l'activité entrepreneuriale de 2021. Ces analyses détaillées viennent compléter le Bilan National des Entreprises dévoilé en début d'année, confirmant la résilience du monde entrepreneurial face à la crise sanitaire. [Les bilans départementaux des entreprises sont à télécharger sur l'Observatoire statistique du Conseil national.](#)

Un boom entrepreneurial général, tiré par les Hauts-de-France et l'Auvergne-Rhône-Alpes

En 2021, la forte croissance de l'entrepreneuriat touche l'ensemble des régions françaises, avec une progression moyenne de plus de 30 % du total d'entreprises créées à l'échelle nationale. En métropole, deux régions se démarquent : **les Hauts-de-France** et **l'Auvergne-Rhône-Alpes**, qui voient leurs créations d'entreprises croître respectivement de 36,3 % et de 35,7 % à un an d'intervalle.

Au global, **l'Île-de-France** concentre plus d'un quart (26,8 %) des entreprises créées en France en 2021, soit près de 15 points au-dessus de la deuxième région du podium, l'Auvergne-Rhône-Alpes (12,4 %).

Une mutation accélérée du tissu entrepreneurial

La dynamique de création d'entreprise s'accompagne d'une mutation accélérée du paysage entrepreneurial, stimulée par l'essor notable de certains secteurs d'activité portés par l'économie numérique (livraison à domicile, vente en ligne et formation) couplée à un **pic général de radiations d'entreprises**. 310 372 entreprises ont ainsi disparu du Registre du commerce et des sociétés en 2021, correspondant à une progression de **+ 30,7 %** par rapport à 2020.

Les **Hauts-de-France** figurent là encore en tête de l'augmentation des radiations, avec une progression de + 63,5 %, soit plus de 20 points au-dessus de **l'Occitanie**, deuxième région du classement. À l'inverse, **les Pays de la Loire** et **l'Auvergne-Rhône-Alpes** résistent bien, avec une augmentation du total de radiations d'entreprises fixée respectivement à + 3,2 % et + 4,3 %.

Chute des défaillances d'entreprises sur tout le territoire métropolitain

Malgré l'arrêt progressif de certains dispositifs de soutien des entreprises, les défaillances ont poursuivi leur chute en 2021 : 24 649 procédures collectives ont été ouvertes sur 12 mois, en baisse de 10,8 % par rapport à 2020.

Les plus forts reculs de défaillances sont enregistrés en **Corse** (- 29,3 % comparativement à 2020) et dans l'ouest de la France avec les régions **Bretagne** (- 23,2 %) et **Normandie** (- 23,1 %). À l'inverse, seuls trois départements et régions d'outre-mer voient leurs nombres d'ouvertures de procédures collectives augmenter sur un an : la Guyane (+ 5,7 %), La Réunion (+ 39,8 %) et Mayotte (+ 60 %).

[La carte interactive accessible sur le site de l'Observatoire Statistique du CNGTC](#) permet de consulter les bilans 2021 des créations et radiations d'entreprises et des ouvertures de procédures, département par département. Ces rapports, téléchargeables librement, fournissent des enseignements sur la dynamique entrepreneuriale locale, éclairés par les données collectées, contrôlées et certifiées par les greffiers des tribunaux de commerce au plus près des territoires.

Sources et méthodologie : Réalisés par l'institut d'études économiques Xerfi Spécific à partir des informations statistiques brutes des bases de données contrôlées et certifiées des greffes des tribunaux de commerce, les Bilans départementaux des entreprises 2021 proposent un état des lieux complet des flux d'entreprises par département au cours de l'année. Les informations fournies via Infogreffe concernent les entreprises immatriculées, en procédures collectives ou radiées du Registre du Commerce et des Sociétés en 2021. Le traitement et l'analyse de ces données sont réalisés par Xerfi Spécific.

Contact presse :

Chloé Luce | cluce@reputationsquad.com | 06 32 80 98 18

A propos du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce

Présidé par Maître Thomas Denfer, le CNGTC est l'organisme représentatif des greffiers des tribunaux de commerce, exerçant dans les 141 greffes répartis sur l'ensemble du territoire français, sous l'autorité du ministère de la Justice. Le CNGTC agit en faveur de la modernisation de la justice commerciale, avec notamment la création du Tribunal digital, et investit au profit de la facilitation des parcours des entreprises, de la transparence économique et de la sécurité des affaires. La profession exerce un rôle fondamental dans le bon fonctionnement de l'économie française en accompagnant chaque moment important de la vie légale des entreprises. Les greffiers sont notamment responsables de la tenue du Registre du Commerce et des Sociétés, réunissant près de 80% des agents économiques français. <https://www.cngtc.fr/>